

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



**UFF EPARGNE GLOBAL ALLOCATION**  
ISIN : 990000069099  
**MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF**  
**FONDS D'EPARGNE SALARIALE DE DROIT FRANÇAIS**

### Objectifs et politique d'investissement

**Classification de l'OPCVM :** Néant

#### Description des objectifs et de la politique d'investissement

Le FCPE est un nourricier, investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en part du FCP maître Global allocation M dont l'objectif de gestion est d'offrir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence : 30% EURO STOXX® + 30% MSCI World Ex EMU + 40% Bloomberg Barclays Euro Aggregate.

La performance du FCPE pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

Le processus de gestion de l'OPCVM se fondera en premier lieu sur une analyse macro-économique et des tendances de marché, permettant de définir les grandes stratégies d'investissement à appliquer en fonction des différentes classes d'actifs. La gestion procède par la suite à l'identification des principales thématiques d'investissement et de leur pondération dans le portefeuille, en fonction des orientations sectorielles et géographiques pour les marchés actions et en fonction de la situation des émetteurs et de leur prime de risque, de leur notation et de la maturité des titres pour les marchés taux. Enfin, la gestion procède à l'identification des supports d'investissement, en direct ou via des OPC.

#### Caractéristiques essentielles

Le FCPE est un nourricier, investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en part du FCP maître Global allocation M dont les caractéristiques essentielles sont : La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le portefeuille pourra être exposé entre 40% et 80% de l'actif net en actions et en titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote d'émetteurs français, de pays de l'OCDE et dans la limite de 30% de l'actif net de pays émergents. Les titres détenus relèveront de toutes capitalisations, toutefois l'exposition globale du FCP aux valeurs issues de petites capitalisations est limitée à 20% de l'actif net.

Le portefeuille pourra par ailleurs être exposé entre 20% et 60% de son actif net en titre de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs français, de pays de l'OCDE, et dans la limite de 30% de l'actif net de pays émergents. Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé. La sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et +8.

Les titres relèveront de toutes notations. Les titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent) pourront représenter entre 0% et 30% de l'actif net.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

Les titres détenus par le FCP seront libellés en toutes devises, Le FCP pourra détenir des titres libellés en devises de pays émergents dans la limite de 30% de l'actif net. Le FCP est exposé au risque de change jusqu'à 100% de l'actif net.

Enfin, l'OPCVM a la possibilité d'investir entre 0% et 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille sera réalisée directement via des titres en direct et indirectement par des instruments financiers à termes et/ou par l'intermédiaire d'OPC.

#### Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est composé des indices suivants (dividendes et coupons réinvestis) :

- 30% EURO STOXX®, indice actions libellé en euro et composé des principales capitalisations de la zone euro. Il est calculé et publié par Stoxx Limited,
- 30% MSCI World Ex EMU : cet indice est un indice action constitué des actions de grandes capitalisations des pays développés hors celle de la zone euro, converti en euro (cours de clôture - dividendes réinvestis).
- 40% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate : cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux et non gouvernementaux, libellé en euro, à taux fixe, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Barclays Bloomberg (coupons réinvestis).

#### Modalités de souscription-rachat

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du teneur de compte-conservateur des parts : Amundi Tenue de Comptes – TSA 90206 – 26906 VALENCE cedex 9.

L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 12h (midi) le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est calculée chaque mardi ou le jour ouvré précédent si le mardi est un jour férié.

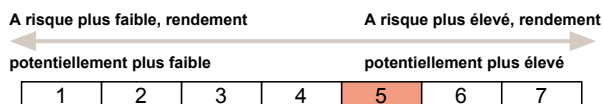
Ce FCPE capitalise ses sommes distribuables.

#### Autres informations

La performance du FCPE résulte de l'évolution de la valeur des parts du FCP maître.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

### Profil de risque et de rendement



#### Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites

- Le FCPE se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions internationales et dans une moindre mesure des marchés de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCPE ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

#### Risques importants pour le FCPE non intégralement pris en compte dans cet indicateur

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de perte en capital** : Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds Maître, dans lequel est investi votre FCPE, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds Maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés au FCPE, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : [www.amundi-tc.com](http://www.amundi-tc.com)

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4.00% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2.60% TTC (1)
----------------	---------------

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

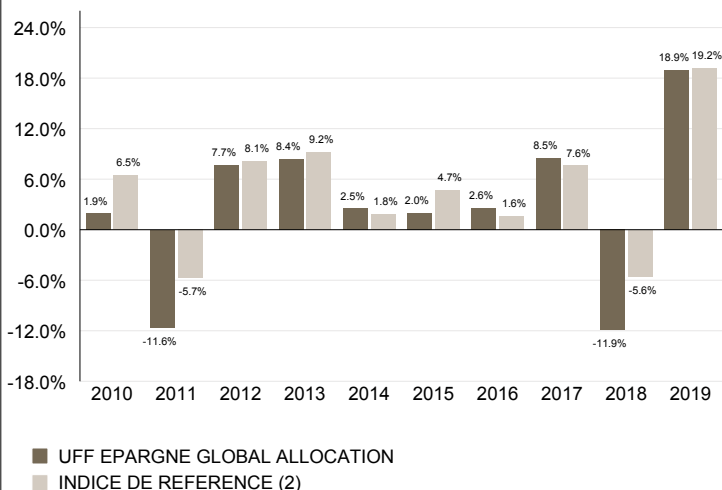
### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

(1) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet FCPE, disponible sur le site internet [www.amundi-tc.com](http://www.amundi-tc.com)

## Performances passées



Le fonds a été créé le 27 janvier 1998.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité depuis le 4 juillet 2017. En effet, au 4 juillet 2017, l'indicateur de référence, la stratégie d'investissement et le profil de risque de l'OPCVM maître et du FCPE ont été modifiés.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

(2) L'indice de référence est composite. Il est composé à 30% de l'EURO STOXX®, à 30% du MSCI World Ex EMU et à 40% du Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate. Les indices sont en euros, les dividendes et les coupons sont réinvestis.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Teneur de compte :** Amundi Tenue de Comptes

**Forme juridique :**

Le FCPE est régi par les dispositions de l'article L.214-165 du Code Monétaire et Financier et à ce titre est investi à plus d'un tiers de son actif net en titres de l'entreprise ou d'une entreprise liée au sens de l'article L.3344-1 al.2 du Code du travail.

**Conseil de surveillance :**

Organe de contrôle et de décision, il se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion, des comptes annuels du fonds, de la gestion financière, administrative et comptable et pour l'adoption de son rapport annuel. Il est composé d'une part, de représentants des salariés, désignés par le comité d'entreprise et d'autre part, de représentants de l'entreprise désignés par la direction de l'entreprise.

**Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCPE :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

**Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France**

0 805 805 809 (appel et service gratuits) - [www.uff.net](http://www.uff.net)

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

**MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75**

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible sur le site Internet : [www.amundi-tc.com](http://www.amundi-tc.com).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05 juin 2020.

Ce FCPE est agréé et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

*Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée  
au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS*